

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage :

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DU
MARCHE DE TRAVAUX DES BRANCHEMENTS SUR LES RESEAUX D'ALIMENTATION**

DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES BRANCHEMENTS SUR LES RESEAUX D'ALIMENTATION

Monsieur le Président informe le Conseil que le lot n°2 du marché public de travaux (n°2021TRA03) de branchements, d'aménagements divers et de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées et aux pluviales est arrivé à son terme après avoir atteint le montant maximum de commandes fixé à 250 000 € HT par an.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a donc été relancée en date du 30 octobre 2023. La date limite de réception des offres est fixée au 30 novembre 2023 à 12h.

Le montant maximum de commandes sur la durée du marché est de 800 000 € HT.

Cet accord-cadre à bons de commande mono attributaire sera conclu pour une durée de 18 mois afin de correspondre à l'échéance du lot n°1 du marché 2023TRA03. Une consultation sera à l'issue relancée sur l'ensemble des deux lots.

Toutefois, au vu de l'urgence à renouveler le lot n°2 et des exigences administratives et juridiques d'une telle procédure non concordantes avec les prochaines dates de réunion du Conseil communautaire, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de donner délégation au Président pour la passation (y compris l'attribution et la signature), l'exécution et le règlement dudit marché.

Il rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Président est chargé de communiquer à chaque Conseil, un compte-rendu des décisions prises par délégation. Le Conseil communautaire peut par ailleurs à tout moment demander des précisions sur le sens et la portée de ces décisions et retirer, s'il le jugeait nécessaire, ladite délégation de pouvoir.

Vu les articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5211-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-33 en date du 24 mars 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder sans délais au renouvellement du marché de travaux branchements, d'aménagements divers et de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées et aux pluviales avant la fin de l'année 2023, ceci afin de pas retarder l'activité des services en la matière ;

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **APPROUVE** la délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux de branchements, d'aménagements divers et de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées
- ➔ **DIT** que chaque décision prise en vertu de la présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de la prochaine séance

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2023

